



HAL
open science

Un gouvernement consociationnel en Bolivie : hypothèse et/ou hypothèque?

Hubert Gourdon

► **To cite this version:**

Hubert Gourdon. Un gouvernement consociationnel en Bolivie : hypothèse et/ou hypothèque?. Lazos, 2005, 7, pp.45-60. halshs-00667851v2

HAL Id: halshs-00667851

<https://shs.hal.science/halshs-00667851v2>

Submitted on 9 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un gouvernement consociationnel en Bolivie : hypothèse et/ou hypothèque ?

EN 1997, DANS LA REVUE NORD-AMÉRICAINNE, *Journal of Democracy*, René Antonio Mayorga, l'un des plus éminents constitutionnalistes boliviens, émettait sur le fonctionnement du politique bolivien une affirmation très positive ; ainsi, après avoir fait état des périls encourus dans les années 80, inflation, déficit budgétaire, croissance négative, l'auteur lui opposait les indices comptabilisés à partir des années 90 : inflation réduite à 3% (25000 en 1985), déficit budgétaire maîtrisé (3% au lieu de 25%), croissance retrouvée dès 1987 (2.5%). La refonte des institutions réalisée en 1994, ainsi que l'acquisition par les élites politiques regroupées dans un système multipartisan d'une culture consensuelle prêtant à la confection de coalitions majoritaires auraient été les éléments déterminants de cette sortie de crise. Nous citons l'auteur :

Quoique n'étant pas suffisamment 'mature' pour constituer un modèle susceptible d'imitation, le système bolivien de compromis partisans, de coalitions post-électorales, de pratiques consensuelles appuyés sur la procédure de l'élection parlementaire du chef de l'exécutif est destiné à avoir de profondes conséquences sur la théorie et la pratique de la démocratie représentative en Amérique latine¹.

Les réserves que, pour notre part, les dysfonctions de la démocratie bolivienne observables depuis la publication de cet article nous permettent de formuler ne portent pas essentiellement sur la vocation attribuée à la

¹ Although not yet mature enough to be available as a model for imitation, Bolivia's system of interparty bargain, postelectoral coalitions, consensual practices, and congressional election of the chief executive promises to have profound implications for the theory of representative democracy in Latin America in Mayorga, René Antonio, "Bolivia's Silent Revolution". *Journal of Democracy*, vol. 8, no.1, Janvier 1997, p. 143.

Bolivie à fonder un modèle de gouvernement. Elles portent sur la nature de ce modèle.

En effet, à partir des années 2000, le système s'avéra ne plus être en mesure d'émettre les politiques à même de résoudre une crise économique et sociale qui actuellement non seulement perdure, mais s'accroît. Or, les mouvements sociaux et mobilisations de masse à l'origine de cette crise, posent la question de l'intangibilité du modèle du gouvernement constitutionnel établi et pratiqué depuis l'indépendance de la Bolivie. De ce point de vue là, 2003 tant par les événements qui se sont succédés, que par les débats que ces événements ont provoqués apparaît comme une année cruciale, sinon fondatrice.

I. L'année 2003

Deux crises politiques ont successivement secoué les assises du système présidentiel bolivien : le 12 février 2003, à l'initiative semble-t'il du GES (Groupe spécial de Sécurité) de la police nationale, chargé paradoxalement du contrôle des mutineries, des policiers en uniformes s'assemblent en armes et, occupant la Plaza Murillo où se trouve le palais présidentiel, s'opposent à l'Armée requise par la présidence. Cette confrontation qui se conclut le lendemain par un retrait négocié des forces de police eut de profondes résonances dans une société déjà traversée de manière récurrente par des mobilisations issues de conflits économiques, politiques et (nous nous attarderons ultérieurement sur cette catégorie) identitaires.

Dans un rapport publié en mai 2003, le secrétariat général de la OEA constatait d'abord que cette insubordination des membres de la police constituait une atteinte grave à la Constitution et aux lois boliviennes de nature à menacer de manière sérieuse l'équilibre des institutions politiques. Il en tirait ensuite des leçons qui nous importent directement dans la mesure ou reprenant l'hypothèse initiale de Mayorga, il ouvrait des perspectives complètement différentes : *Es cierto que Bolivia es pionera, y le sobran ejemplos, en cuanto a pactos de gobernabilidad o de democracia*. Mais ajoute immédiatement le rapport : "peut-être les temps ont-ils changé"². Ils ont certes changé en Bolivie, au point d'introduire dans la négociation de ces compromis partisans auquel Mayorga faisait allusion, des acteurs nouveaux, qui surgissaient non plus pour traiter de transactions sur ce qui les oppose, mais pour entreprendre celles, essentielles, qui pourraient aboutir à une définition consensuelle de principes nouveaux aptes à les réunir. *No hay duda de que los consensos básicos se están rompiendo y ése es un punto desde el cual hay que buscar un retorno*³.

² Secrétariat Général de la OEA, *Informe sobre los hechos de febrero del 2003 en Bolivia*, mai 2003, p. 6.

³ "Sans aucun doute les consensus fondamentaux sont en train de se rompre et cela est un point à partir duquel il faut procéder à une marche arrière", *ibid.*, p. 5.

Ce re-
suffisamment
constitution
société boliv
revendication
sur la natu
fonctionner
de la recher
politique et
événements
voire la désu

En eff
février 2003
année se cor
Sánchez de
procédure m
nous vanta
d'avoir de gr
méritent d'êt

L'origin
l'exaspératio
d'un profon
gouvernemen
commercialis
se croirait c
hostilité enra
le XIX^e siècle
entre le Chili
rassurant qu
sentiment po
conflit, puisq
Constitution,

Ainsi,
pendant plus
cholos aurai
l'existence d
paysans coca
les États-Uni
l'issue fut la
2002 où il ob
leader du Mo
Confédération

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ Le *Movimie*
qui compo
intérêts de
aspirations

Ce retour en arrière préconisé par l'OEA suggère des réformes suffisamment profondes pour engager des novations d'ordre constitutionnel⁴. En effet selon le rapport, les conflits qui secouent la société bolivienne ne portent pas seulement sur un certain nombre de revendications auquel il faudrait enfin prêter davantage d'attention, mais sur la nature même de la règle du jeu qui faisait jusqu'à l'heure fonctionner le système politique. Ce dont il faut alors se préoccuper, c'est de la recherche nécessaire d'un mode nouveau d'intégration dans l'ordre politique et de ces *poblaciones indígenas* qui à l'origine directe de ces événements avaient par leurs mobilisations récurrentes signifié la fragilité voire la désuétude du pouvoir.

En effet, les manifestations ultérieures au mouvement policier de février 2003 qui se sont déroulées en septembre et octobre de la même année se conclurent par la démission, le 17 octobre, du président Gonzalo Sánchez de Lozada élu pourtant il y a peine une année suivant la procédure mixte (suffrage universel et choix parlementaire) dont Mayorga nous vantait par ailleurs les mérites. Ces manifestations qui risquent d'avoir de grosses incidences sur le devenir des institutions boliviennes méritent d'être analysées dans le détail.

L'origine de ces événements semble à première vue résider dans l'exaspération d'un sentiment national voire nationaliste puisqu'il s'agirait d'un profond mécontentement populaire suscité par le projet gouvernemental de construire un gazoduc permettant, via le Chili, de commercialiser des biens énergétiques au Mexique et aux États-Unis. On se croirait donc face à un épisode parmi d'autres provoqué par une hostilité enracinée dans les conflits interétatiques qui ont jalonné durant le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle l'histoire des relations entre le Chili et la Bolivie... Un épisode qui en somme pourrait être plutôt rassurant quant à l'existence et la vivacité d'un consensus bolivien. Ce sentiment pourrait être conforté par l'issue légale qui fut donnée à ce conflit, puisque ce fut, suivant la procédure prévue par l'article 93 de la Constitution, que le vice-président Carlos Mesa succéda à Lozada.

Ainsi, ce serait "pour défendre le gaz et la dignité du pays" que pendant plusieurs semaines des centaines de milliers de *campesinos* et *cholos* auraient bloqué les routes et défilé dans les rues; mais outre l'existence de revendications tout autres telles que l'opposition des paysans *cocaleros* à la politique d'éradication de la coca "sponsorisée" par les États-Unis, le fait marquant reste "l'ethnicisation" du combat dont l'issue fut la démission présidentielle. Evo Morales, candidat à l'élection de 2002 où il obtint lors du premier tour plus de 20% des suffrages exprimés, leader du *Movimiento Al Socialismo* (MAS)⁵ et Felipe Quispe, leader de la Confédération Syndicale Paysanne et fondateur du *Movimiento Indígena*

⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁵ Le *Movimiento Al Socialismo* qui réunit aujourd'hui 35 parlementaires (sur les 157 qui composent le Congrès), est un mouvement qui fédère sur le plan politique les intérêts de quelques 600 syndicats de *cocaleros* auxquels il faudrait ajouter les aspirations d'une vingtaine de milliers d'adhérents individuels.

Pachakutik (MIP), furent les deux personnalités qui s'employèrent à organiser et donner sens aux multiples révoltes qui embrasèrent le pays, tous deux, malgré leurs divergences quant aux fins et aux moyens, trouvant un terrain d'entente autour de la promotion d'un pouvoir politique indien.

De sorte que les victimes de la répression militaire qui tombèrent à El Alto, les 11 et 12 octobre, dans la banlieue "haute" de La Paz, au nombre de 5 ou 30 suivant les estimations, peuvent effectivement au titre de constats d'ordre anthropologique ou sociologique être définies comme des *mestizos* ou *cholos*. Politiquement elles sont mortes *indios*.

C'est pour cette raison que les revendications thématiques telles que celle d'une nationalisation des ressources énergétiques et le contrôle de leur commercialisation, pour importantes qu'elles soient, n'expliquent pas l'exigence signifiée haut et fort par les portes paroles du mouvement contestataire d'une refonte globale des institutions. C'est la nature de l'acteur de la mobilisation qui sollicite aujourd'hui l'effort du constituant et engage la Bolivie dans un débat portant sur le contenu d'une révision constitutionnelle. À cet égard les déclarations des leaders du mouvement indigène émises en conclusion de la démission présidentielle et de la nomination de son successeur sont formelles :

Non, nous ne voulons pas co-gouverner. Nous ne voulons pas du pouvoir pour gouverner comme les autres. Nous voulons une Assemblée constituante qui établisse une démocratie réellement participative. Nous voulons récupérer les valeurs de notre culture indienne qui insistent sur la collectivité et l'harmonie avec la planète pour créer un État multiethnique et pluriculturel, il faut en finir vite avec un modèle néo-colonial humiliant....⁶.

À l'acteur nouveau, institutions nouvelles. Cela dit, le caractère surprenant de cette revendication ne résidait pas dans l'exigence d'une intégration dans le système politique d'une identité indienne. En effet, les revues ouvertes à l'expression de la cause indigène, telles que *El Juguete Rabioso* ou *Pulso*⁷ qui dès les années 2000 donnaient voix à des spécialistes de "l'ingénierie institutionnelle" interpellaient le contenu de la constitution de 1994, celle-là même qui définissait dans son article premier⁸ une Bolivie "libre, indépendante, souveraine, multiethnique et pluriculturelle". Il faut donc croire qu'entre l'État multiethnique et pluriculturel revendiqués par E. Morales et F. Quispe et celui proclamé par cette disposition constitutionnelle existe une différence suffisamment importante pour que soit requise l'élaboration d'un nouveau texte.

⁶ Interview publiée par Le Monde (07/10/2003) d'Evo Morales, La question étant la suivante : "Envisagez-vous de participer au nouveau gouvernement ?".

⁷ Le numéro de *Pulso* du 13 octobre 2000 inaugurait les épisodes aujourd'hui pluriels de la querelle entre Jorge Lazarte (pour un approfondissement du modèle pluraliste libéral) et Álvaro García Linera (pour la subversion du système politique par la participation de groupes ethniques et culturels)

⁸ *Constitución Política del Estado reformada*, loi n° 1585 du 12 août 1994.

À cet égard et des lois u même inspira porte-parole d satisfait par *multiethnica* e caractère unit l'adhésion au réside dans le peuple qui d seulement la l'identité du ci

Ce dern originairement distribués dan (article 3 de la donnent une L"ethnique" e destinées soit publiques pou respect de l'ét électoral par ce appliquer. L'ex- Populaire" corr "Communautés juridique et é communal par restent subalte: monopole du g encore en 199 incorporant grâ représentants d

⁹ *Leyes de la Municipalidad*

¹⁰ Article 1 de la *La presente ley articulando a campesinas y económica del*.

¹¹ *Les missions d promouvoir l'in proposer, pedir servicios public educación, sal desarrollo urban La grande loi n rappeler les cc 149).*

À cet égard, une lecture plus exhaustive de ce texte constitutionnel et des lois ultérieures dites de Participation Populaire⁹ relevant de la même inspiration peut nous permettre d'expliquer la formulation par les porte-parole du pouvoir indien d'une exigence qui semble, à première vue, satisfaite par les textes officiels. En effet, cette politique déclarée *multiétnica* et *pluricultural* s'inscrivait dans une république dont le caractère unitaire affirmé à la fin de l'article 1 se trouvait conforté par l'adhésion au principe de la souveraineté populaire : "La souveraineté réside dans le peuple" (*La soberanía reside en el pueblo*, article 2). C'est le peuple qui demeure donc l'entité déterminante, celle qui fonde non seulement la légitimité des organes qui le représentent mais également l'identité du citoyen bolivien.

Ce dernier en effet adhère à une communauté dont l'essence originellement politique se matérialise par les droits qui lui sont distribués dans les chapitres traitant de la nationalité et de la citoyenneté (article 3 de la constitution, articles 36 et suivants) ; ce sont ces droits qui donnent une substance démocratique à la participation politique. L'"ethnique" et le "multiculturel" sont donc des identités secondes destinées soit à conférer un "supplément d'âme" à des politiques publiques pour l'essentiel culturelles et éducatives, soit à veiller au respect de l'éthique démocratique à l'aval ou à l'amont du processus électoral par ceux-là mêmes reconnus compétents pour les élaborer ou les appliquer. L'exégèse rapide de la loi du 20 avril 1994 de "Participation Populaire" corrobore ce sentiment dans la mesure où l'articulation des "Communautés Indigènes et Peuples Indigènes"¹⁰ à la vie politique, juridique et économique du pays est institutionnalisée à l'échelon communal par des "Organisations Territoriales de Base" dont les fonctions restent subalternes¹¹ par rapport à un pouvoir de décision qui reste le monopole du gouvernement municipal. Le souci du législateur restait encore en 1994 de "perfectionner la démocratie représentative", en incorporant grâce à des processus de contrôle ou d'initiative émis par les représentants d'institutions coutumières ou spontanées une culture de la

⁹ *Leyes de la Participación Popular*, n°1551 du 20 avril 1994 (*Nueva ley de Municipalidades*) modifiée par la loi n°1702 du 17 juillet 1996.

¹⁰ Article 1 de la loi de "Participation Populaire" du 20 avril 1994 citée en espagnol : *La presente ley reconoce, promueve y consolida el proceso de Participación Popular articulando a las Comunidades indígenas, pueblos indígenas, comunidades campesinas y juntas vecinales respectivamente, en la vida jurídica, política y económica del país.*

¹¹ *Les missions dévolues à ces "Organisations Territoriales de Base" compétentes pour promouvoir l'intervention de ces nouveaux acteurs sont ainsi énumérées : (...) proponer, pedir, controlar y supervisar la realización de obras y la prestación de servicios públicos de acuerdo a las necesidades comunitarias, en materias de educación, salud, deporte, saneamiento básico, micro-riego, caminos vecinales y desarrollo urbano y rural.*

La grande loi municipale du 28 octobre 1999 (*Ley de Municipalidades*) ne fait que rappeler les conditions de reconnaissance et d'enregistrement de ces OTB (art. 149).

participation qui conférerait la gestion à des élites locales la transparence qui lui faisait défaut.

Ce "multiethnisme" ou "pluriculturalisme" de deuxième catégorie du constituant et législateur de 1994 ne sont plus de nature à satisfaire les revendications identitaires formulées au nom des indigènes par les leaders de leurs mouvements sociaux. Les mots peuvent être identiques mais les perspectives qu'ils ouvrent apparaissent toutes autres. Quel est le modèle de gouvernement aujourd'hui revendiqué? Quelles en sont les motivations? Et *in fine* ne peut-on d'ores et déjà, malgré le flou ou l'inachevé du modèle proposé, en apprécier l'adéquation à une pratique et une éthique du pouvoir démocratique?

II. Une *institucionalidad multinacional*

Le souci des contestataires d'aujourd'hui, promoteurs de l'idée *indígena*, qu'il s'agisse du MAS d'Evo Morales, ou du MIP de Felipe Quispe serait donc tout autre. L'incorporation de l'indien dans le système politique bolivien participerait en effet de la fondation d'une démocratie dont la participation, qui en reste le critère déterminant, devrait son authenticité et son efficacité à un dosage commandé par un statut social préexistant à tout fondation constitutionnelle. Malgré leur imprécision et leur caractère inachevé, les projets avancés par les "clercs" de l'idée indienne laissent entendre que l'ordre constitutionnel qui devrait parapher en 2005 les travaux des constituants affecterait au politique la mission exclusive de créer un espace public où les représentants de chacune des "cultures" ou "civilisations" seraient conviés à négocier et ce, à partir d'une différence que la Constitution a pour raison d'être de reconnaître et codifier. Selon Álvaro García Linera, intellectuel "organique" et promoteur de cette idée, il conviendrait d'introduire dans le système politique bolivien deux éléments nouveaux¹²: il recommande en premier lieu l'institutionnalisation d'un fédéralisme dont les territoires seraient découpés selon des frontières *idiomáticas*. Leurs instances communautaires représentatives disposeraient d'un pouvoir normatif, législatif et constitutionnel, garanti par la Constitution.

Tenant compte de la plus ou moins grande homogénéité culturelle de certaines régions, il pourrait même être aménagé un fédéralisme asymétrique, comme c'est le cas actuellement dans l'Espagne des "Autonomies"¹³ où coexisteraient des territoires plus autonomes que

12 Le projet constitutionnel formulé au titre d'un pouvoir indien est exposé dans des articles publiés pour l'essentiel par l'hebdomadaire *Pulso*; notamment, outre le numéro 23 - 29 mai 2003, déjà cité, une confrontation déjà ancienne entre Jorge Lazarte ex président de la *Corte Nacional Electoral* et Álvaro García Linera présenté dans la livraison du 13-19 octobre 2000 comme un *lúcido matemático hurtado por la política y ex guerrillero Katarista*. Nous avons également consulté, nous le rappelons, la communication de García Linera publiée dans le numéro du *Juguete Rabioso*, 23-29 mai 2003.

13 Solozabal, Juan José, *Las Bases constitucionales del Estado Autonomico*, Madrid: 1998.

d'autres (par exemple la Québec réclame un statut

Il semble bien que laissent entrevoir les prop

Quant aux communautés suivant l'exter démographique nationalitaire chacun de c gouvernement des coalitions jouiraient de considéré corr de rang imr communauté :

Nous reviendrons t qui présiderait au décou c'est le deuxième élém García Linera qui, à not admis en effet que dans au niveau national une se de garantir la péren périphériques. Suivant c Linera de disposer au se dont la composition serai autonomes apparaît tout le caractère fédéral du n du territoire national en selon le projet constitutic de l'ensemble des pouvoi de la pondération ethni siègerait aux côtés de la du gouvernement dont proportionnelle des prin aymara, qheswa) afin d diversité linguistique c

14 Kymlicka, Will, *Politics Citizenship*, Oxford: Oxf

15 García Linera, Álvaro, e *Juguete Rabioso*, 11 mai

16 (...) *En el caso de la Cár o comunidad política ge presencia numérica de representan las distinto respeto al total de los hal*

d'autres (par exemple la Catalogne), ou encore comme au Canada où le Québec réclame un statut spécial... quand ce n'est pas l'indépendance¹⁴.

Il semble bien que ce soit ce type de fédéralisme asymétrique que laissent entrevoir les propositions de García Linera :

Quant aux caractéristiques de l'auto gouvernement des communautés culturelles et linguistiques, elles peuvent varier suivant l'extension territoriale de l'identité culturelle, la densité démographique et les degrés de politisation ethnique et nationalitaire qui ont traversé les collectivités distinctes en chacun de ces cas, il s'agirait de formes variables d'auto gouvernement régional fondées sur des identités culturelles ou des coalitions de groupes culturels indigènes mineurs qui jouiraient de leur propre régime normatif constitutionnel, considéré comme norme de base de la région autonome quoique de rang immédiatement inférieur à la constitution de la communauté politique de l'État bolivien¹⁵.

Nous reviendrons ultérieurement sur la nature culturelle du critère qui présiderait au découpage territorial de ces régions autonomes, mais c'est le deuxième élément du projet constitutionnel défendu par Álvaro García Linera qui, à notre sens, mérite la plus grande attention. Il est admis en effet que dans un régime de type fédéral soit institutionnalisée au niveau national une seconde chambre dont la composition soit à même de garantir la pérennité de l'autonomie accordée aux entités périphériques. Suivant cette perspective, la proposition de Álvaro García Linera de disposer au sein du nouvel état fédéral d'une chambre haute dont la composition serait fondée sur une égale représentation des régions autonomes apparaît tout à fait orthodoxe. Une fois admis non seulement le caractère fédéral du nouvel État bolivien, mais également le découpage du territoire national en entités fédérées suivant un critère ethnique. Or, selon le projet constitutionnel préconisé par l'auteur, c'est la composition de l'ensemble des pouvoirs publics qui doit être conçue suivant ce critère de la pondération ethnique : ainsi en est-il de la chambre basse qui siègerait aux côtés de la chambre haute déjà évoquée¹⁶, mais également du gouvernement dont la composition devrait garantir "la présence proportionnelle des principales communautés linguistiques (espagnole, aymara, qheswa) afin d'amener jusqu'à la tête même de l'exécutif la diversité linguistique du pays et l'équilibre des prérogatives des

¹⁴ Kymlicka, Will, *Politics in the Vernacular : Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford : Oxford University Press, 2001, p.104.

¹⁵ García Linera, Álvaro, extrait de "Propuesta teórica. Autonomías Indígenas", *El Juguete Rabioso*, 11 mai 2003.

¹⁶ (...) *En el caso de la Cámara Baja compuesta por representantes de toda la "nación o comunidad política general" y con competencia sobre el gobierno del Estado, presencia numérica de diputados indígenas en función del porcentaje que representan las distintas comunidades culturales indígenas (naciones o etnias) respecto al total de los habitantes de Bolivia, El Juguete Rabioso, art. cit., p. 9.*

communautés linguistiques les plus importantes¹⁷. Ainsi, cet exécutif (présidentiel ou parlementaire ?), devrait-il être dirigé par un collège d'au moins deux dirigeants dont on pourrait imaginer les prérogatives réciproques grâce aux ressources du droit comparé. Serait-il trop audacieux d'évoquer à ce propos le cas du collège présidentiel mis en place en Bosnie-Herzégovine par les accords signés à Dayton le 21 novembre 1995 ? En effet, ce texte institutionnalise au niveau de l'exécutif (article 5) un triumvirat présidentiel, chacun d'entre eux élu par les membres des trois communautés répertoriées par ces accords : bosniaque, croate et serbe, à charge pour eux de nommer un président du conseil responsable devant un parlement dont le recrutement des deux chambres qui le composent obéit également à un critère de pondération communautaire.

Les deux éléments du modèle proposé par García Linera, de par leur nature sollicitent donc des références qui nous engagent sur une voie "révolutionnaire" en Bolivie, si toutefois on rappelle la tradition profondément unitaire dans laquelle s'inscrivait encore son ultime constitution de 1994. Certes son article 1 déclare la Bolivie *multiétnica y pluricultural*, mais il est bien précisé, au sein de cette république déclarée unitaire, que subsiste un principe de souveraineté résidant dans le peuple, souveraineté par ailleurs déclarée inaliénable et imprescriptible (article 2). Or, le chemin tracé par le programme identitaire de García Linera fragmente le peuple en une pluralité de communautés dont l'adhésion détermine de manière prioritaire la citoyenneté de celui qui est déclaré y adhérer. Ainsi ce nouvel itinéraire démocratique aux termes duquel les citoyens participeraient à l'exercice du pouvoir les conduit, comme cela est d'ailleurs reconnu, aux portes d'une "consociation" : "de sorte qu'il s'agit au fond d'accorder culturellement un type de gouvernement consociationnel (consociation avec consensus)..."¹⁸.

Ce type de gouvernement dont le modèle a été extrait d'expériences aussi diverses que celles européennes des Pays-Bas, Belgique et Suisse ou encore, celles moins fructueuses du Liban et de la Bosnie-Herzégovine : il s'agit d'une coalition entre élites politiques afin de traiter et de résoudre des conflits d'une société fragmentée et idéologiquement polarisée grâce à des procédures de partage du pouvoir codifiées dans un texte constitutionnel. Le critère qui préside à la constitutionalisation de ce partage est l'attribution à chacun des segments sociaux antagonistes d'une représentation considérée de part et d'autre comme équitable¹⁹.

¹⁷ *En el caso del Ejecutivo del Estado, presencia proporcional de las principales comunidades lingüísticas (castellano, aymara, qheswa) en la composición del gabinete (...) hasta la propia cabeza del ejecutivo la diversidad lingüística del país y el equilibrio de prerogativas de las comunidades lingüísticas mas importantes, id.*

¹⁸ (...) de lo que se trata en el fondo de conformar culturalmente un tipo de gobierno consociacional (consociación con consenso...), id.

¹⁹ Pour l'invention du modèle de gouvernement consociationnel, consulter Lijphart, Arendt Lijphart, *Democracy in Plural Societies. A Comparative Exploration*, Yale University Press, 1977. Du même auteur, également, "La démocratie consociative",

De toute évidence, le mécanisme de partage du pouvoir, celui élémentaire de la constitution ne se propose pas. La construction d'une citoyenneté particulière des individus par propos, au contraire, est de l'ordre de la singularité de chacune d'entre elles. Ce qui est créé serait celui où se négocient les identités et de citoyenneté relevant d'identités et de citoyenneté.

L'évocation de cette démocratisation bolivienne suscite, au moment où la Bolivie pouvait que se radicaliser l'approfondissement du libéralisme constitutionnalisme bolivien, ceux qui se fondant sur le cas des indigènes proposent la consociation pour assurer la représentation. Ce qui est de cette qualification, nous le

III. La querelle des 1 constitution, quelle(s) c

Cette querelle, qui retrace les enjeux essentiels, exige cependant que nous appelons les "anciens", ce qui se revendique du libéralisme et de la modernité dont ils préconisent l'évolution de l'humanité au cours de ce que cette modernité que l'on trouve en Bolivie ? Sa définition, selon moi, est simple : elle est le résultat de la politique qui se concrétise et implique l'établissement de l'ordre idéologique et culturelle illust

in Dogam, N. et Pelassy, D., 1980, p. 214. La définition proposée par Hartlyn, Jonatha University Press, 1988. Il existe

²⁰ Jorge Lazarte. Extrait d'une conférence quelques éléments dans "Diálogo" 13-19 octobre 2000.

De toute évidence, le principe qui conduit les acteurs à codifier ces mécanismes de partage du pouvoir de nature extrêmement complexé est celui élémentaire de la conservation d'une paix sociale¹⁹ fortement compromise par la radicalité des conflits qui traversent la société. La constitution ne se propose plus alors de dissoudre ces oppositions par la construction d'une citoyenneté commune qui dépasserait les intérêts particuliers des individus appartenant à la diversité des communautés. Le propos, au contraire, est de, reconnaissant le caractère irréductible de la singularité de chacune d'entre elles, de leur attribuer le droit d'affecter à chacun de leurs membres leur propre identité. L'espace politique ainsi créé serait celui où se négocieraient les intérêts antagonistes d'individus relevant d'identités et de citoyennetés plures.

L'évocation de cette nouvelle voie proposée au processus de démocratisation bolivien suscita dès ses débuts (année 2000) une querelle qui, au moment où la Bolivie s'engage dans un débat constituant, ne pouvait que se radicaliser. Elle confronte les tenants d'un approfondissement du libéralisme historique qui avait jusque là inspiré le constitutionnalisme bolivien (ceux que nous appellerons les "anciens") à ceux qui se fondant sur le caractère essentiellement archaïque des masses indigènes proposent la consociation comme le modèle exclusif apte à en assurer la représentation. Ceux-la, malgré le caractère a priori paradoxal de cette qualification, nous les appellerons les "modernes".

III. La querelle des modernes et des anciens : quelle constitution, quelle(s) citoyenneté(s) ?

Cette querelle, qui repose sur des argumentations suffisamment claires pour nous contenter d'en exposer sommairement les thèmes essentiels, exige cependant une mise au point préalable. Ceux que nous appelons les "anciens", ce sont donc les libéraux, qui au titre de leur libéralisme revendiquent une définition classique, voire traditionnelle, de la modernité dont ils préconisent l'application pleine et entière à la société bolivienne. La modernité, c'est donc le moment incontournable de l'évolution de l'humanité auquel le Bolivien doit enfin accéder. Mais qu'est ce que cette modernité que le libéralisme ou bien les faits imposent à la Bolivie ? Sa définition, selon l'un des porte-paroles de cette école, apparaît simple : elle est le résultat de la coexistence de trois sortes de modernités : celle politique qui se concrétise par la démocratie, celle économique qui implique l'établissement de l'économie de marché et enfin une modernité idéologique et culturelle illustrée par l'existence d'une nation²⁰.

¹⁹ in Dogam, N. et Pelassy, D., *La comparaison internationale en sociologie*, Litec, 1980, p. 214. La définition présentée par le texte est la synthèse de propositions émises par Hartlyn, Jonathan, *The Politics of Coalition in Colombia*, Cambridge University Press, 1988. Il existe une traduction espagnole de cet ouvrage.

²⁰ Jorge Lazarte. Extrait d'une confrontation avec Álvaro García Linera dont on trouve quelques éléments dans "Diálogo - después de la Tercera es la Vencida?", *Pulso*, 13-19 octobre 2000.

Si nous attribuons la qualification "d'anciens" aux protagonistes de cette revendication, ce n'est certainement pas parce que les tenants de cette école ont adopté eux-mêmes cette qualification, mais parce que cette conception de la modernité de fait est fort ancienne. Elle se constitue effectivement d'éléments déjà définis au XIX^e siècle, le problème étant que, en Bolivie, les trois éléments qui la constituent n'affecteraient que de manière très incomplète les structures économiques, culturelles et politiques de la société. Ainsi en est-il notamment de la Nation qui souffre de manière évidente d'un défaut d'intégration du fait de la marginalisation des *campesinos indígenas*, mais aussi de nouveaux pauvres (*nuevos pobres*). Donc, et à ce propos les libéraux acceptent ce diagnostic, le problème de fond serait en Bolivie un problème d'intégration. Mais, ajoutent ces libéraux, le système politique bolivien, tel qu'il est, tout en apparaissant imparfait, aurait démontré dans un passé récent qu'il était capable de s'adapter, voire de se rénover. Aussi, pourrait-on le laisser poursuivre son chemin avec quelques améliorations concernant notamment le renouvellement de sa classe politique :

Le vieux problème du pays est le conflit entre le moderne et le traditionnel ; c'est un problème non résolu parce que les projets de modernité exécutés dans ce pays finissent par renforcer le caractère restreint des élites, s'arrêtant devant cette masse énorme de la population²¹.

Mais, Jorge Lazarte poursuit : *en términos de modernidad política, el país ha dados saltos importantes en los últimos años, quizás los más importantes que haya logrado Bolivia*²².

Dans ces conditions, soumettre le système politique à un processus d'ethnicisation reviendrait à compromettre cette marche bolivienne vers la modernité, ne serait-ce qu'en élargissant de manière irréversible la fracture qui effectivement divise la Bolivie en deux sociétés. Ainsi, les protagonistes de ce projet sont-ils qualifiés d'apprentis sorciers (*aprendices de brujo*), qui ouvrent une boîte de Pandore d'où peuvent sortir non seulement tous les courants centrifuges propres à cette société, mais également en portant au paroxysme des conflits latents, mener la Bolivie aux portes de la guerre civile.

Au départ, le diagnostic de García Linera est le même : effectivement un risque de guerre civile représente en Bolivie une menace imminente ; mais seule l'institutionnalisation d'un régime politique consociatif peut l'écarter. Rechercher une modernité politique implique d'abord de considérer avec lucidité et réalisme le multi-culturalisme qui caractérise la

21 *id.*

22 "...en termes de modernité politique, le pays a franchi dans les dernières années des étapes importantes, peut-être les plus importantes qu'ait atteintes la Bolivie", *ibid.*

société bolivienne²³ ; cette construction de l'État libéral fut pas ethniquement ; domination non seulement qui a ignoré, pour mieux corporatives des masses communautaires.

Ainsi, selon García Linera, comme ceux actuels, ont été entre l'État et la société institutionnelle audacieuse pas comme Lazarte le dit "démocratie", une démocratie

Les propositions de membres d'une "élite intellectuelle" l'auteur "d'une irradiation indigènes un mouvement évidemment des interrogations exposé.

Première interrogation dans la société indienne et traditions miraculeusement économie et d'un État libéral des intérêts d'une minorité d'un ensemble de mythes et entrepreneurs politiques promouvoir des catégories d'irruption dans le système serait-il de cette communauté l'usage de ces entrepreneurs leur cause est juste et communautaire indigène menée en des temps plus anciens plus, qui n'a peut-être pu

23 *En otras palabras, se trata de realidad somos, y no simulación. Rabioso, art. cit.*

24 *Pulso*, 20 octobre 2003.

25 Extrait d'une interview du journaliste en référence à l'invention nous anachronique. Les anthropologues revendiquent explicitement privilégiait-il l'identité aymara (identités indigènes l'identité culturelle capables de *discursivas*) à même de réinventer (*autónoma*) qui ancrent dans octobre 2003, *art. cit.*

société bolivienne²³ ; cette recherche implique ensuite d'accepter que la construction de l'État libéral en Bolivie, ainsi que son développement, ne fut pas ethniquement neutre. Il a accompagné un processus de domination non seulement économique mais aussi linguistique et culturel qui a ignoré, pour mieux les marginaliser, les structures culturelles et corporatives des masses indigènes encore imprégnées de traditions communautaires.

Ainsi, selon García Linera, "les soulèvements récurrents indigènes, comme ceux actuels, ont été une sorte de mise à jour de ce *desencuentro* entre l'État et la société" ²⁴ auquel seule une ingénierie politico-institutionnelle audacieuse peut mettre un terme. En somme, il ne faut pas comme Lazarte le demande "plus de démocratie" ; il faut "une autre démocratie", une démocratie consociative.

Les propositions de García Linera associées à celles d'autres membres d'une "élite intellectuelle indigène" dotée comme le souligne l'auteur "d'une irradiation discursive suffisante pour faire des demandes indigènes un mouvement plein de revendications nationales" ont suscité évidemment des interrogations et des critiques dont nous allons un bref exposé.

Première interrogation : le communautarisme que l'on découvrirait dans la société indienne est-il vraiment le produit d'une perdurance de traditions miraculeusement épargnées par le développement d'une économie et d'un État libéral consacrés exclusivement à la reproduction des intérêts d'une minorité de privilégiés ? N'est-il pas plutôt le produit d'un ensemble de mythes propagés par une nouvelle élite, intelligentsia et entrepreneurs politiques associés, dont le souci serait certes de promouvoir des catégories sociales jusqu'ici exploitées, mais aussi de faire irruption dans le système politique pour y exercer le pouvoir ? Ainsi en serait-il de cette communauté aymara : un *cuanto chino* ... un discours à l'usage de ces entrepreneurs et intellectuels pour "s'auto convaincre que leur cause est juste et légitime"²⁵. Cette quête d'une structure communautaire indigène ressemblerait fort à celle de "l'état de nature" menée en des temps plus anciens par J.J. Rousseau, "un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais et

23 *En otras palabras, se trata de buscar una modernidad política a partir de lo que en realidad somos, y no simulando lo que nunca fuimos ni podremos ser. El Juguete Rabioso, art. cit.*

24 *Pulso*, 20 octobre 2003.

25 Extrait d'une interview du philosophe Mansilla. *Pulso*, 17-23 novembre 2000. Cette référence à l'invention rousseauiste d'un état de nature n'est ni arbitraire ni même anachronique. Les anthropologues "politiques" de certaines identités indiennes revendiquent explicitement ce droit à l'imagination. Ainsi, García Linera privilégiait-il l'identité aymara dans les termes suivants : "à la différence des autres identités indigènes l'identité aymara a suscité depuis des décennies des élites culturelles capables de formuler des structures discursives [*estructuras discursivas*] à même de réinventer une histoire autonome [*reinventar una historia autónoma*] qui ancrent dans un passé la recherche d'un avenir autonome", *Pulso*, octobre 2003, *art. cit.*

dont pourtant il est nécessaire d'avoir des notions juste pour bien juger de notre état présent"²⁶. Seulement, dans le cas qui nous préoccupe, il ne s'agit plus d'écrire une œuvre, mais de forger les éléments institutionnels et idéologiques à même d'introduire, de gré ou de force, les représentants d'une collectivité mythique au sein du système politique.

Deuxième interrogation dérivant de la première ; et en l'espèce il s'agit plus d'une affirmation que d'une interrogation : ce nouvel avatar de mouvements "nativistes"²⁷ opacifierait au sein même de ces populations marginalisées l'exercice réel d'un libéralisme actif qui multiplie les associations volontaires, non prescriptives, tels que les syndicats. La meilleure façon de comprendre le libéralisme ne serait-elle pas en effet de le considérer comme une théorie des liens entre personnes, qui a pour centre l'association volontaire?²⁸ Or, ce type de libéralisme pratiqué en Bolivie par des mouvements indigènes, qui socialise l'individu sans le dissoudre dans une communauté, apparaît incompatible avec un communautarisme identitaire qui marque de manière indélébile les membres de la collectivité. Sans nier le caractère de démocratie participative auquel peut prétendre ce type de société, les tenants et observateurs de ces politiques libérales associatives redoutent ses tendances "totalitaires" ou "rousseauistes" d'autant plus menaçantes que l'identité ethnique serait liée à un processus de reconstruction idéologique et à un militantisme politique dont certains ingrédients d'ordre charismatique (cf. l'intronisation de Felipe Quispe en "Mallku") apparaissent inquiétants²⁹.

Mais les réserves suscitées par ce projet consociatif ne sont pas simplement d'ordre théorique. On peut en effet laisser de côté les recensements des vertus comparées de la démocratie participative et du libéralisme associatif pour interroger la viabilité de ce modèle de gouvernement confronté aux problèmes de la Bolivie d'aujourd'hui. Cette consociation implique d'abord de la part des élites politiques une volonté réciproque de sérier les conflits qui opposent les segments sociaux dont ils

assurent au niveau national à traiter, ou au contraire dans un agenda politique celui de "consensus"³⁰.

Or, le discours de représentation des populations pour l'établissement de ce type d'une conception instrumentale a une signification : ce type de pouvoir comme un pouvoir dont les Indiens, déclarés par ailleurs

Il semble par ailleurs invoquées pour exiger des mécanismes extrêmement constitutionnelle. Ne faut-il pas un mélange de multiples *mecanismos políticos* (mécanismes politiques) représentative via les populations, les assemblées, ceux de la communauté..., etc³². Ce qui est réclamé par les tenants de l'État : d'évidence, seule la politique publique peut mettre fin à leur marginalisation. Les commentateurs, qui sont les protagonistes de la solution exigent de *governabilidad* majoritaires témoignant de la place, au mieux, le c'est-à-dire un mode d'état et périphériques dont la l'ardente nécessité de la Suisse, à ses cantons et à

26 Rousseau, J.J., extrait de la préface au *Discours sur l'origine de l'inégalité*, 1756.

27 Selon les analyses de Wilhelm E. Muhlmann, il faut entendre par Nativisme "un processus d'action collective, porté par le désir de restaurer une conscience de groupe compromise par l'irruption d'une culture étrangère supérieure, ceci grâce à l'évidence massive d'un apport culturel propre". Muhlmann, Wilhelm E., *Messianismes révolutionnaires du Tiers Monde*, Gallimard, 1968 (1ère ed. All.1961), p.15

28 Walzer, Michael, "The Communitarian Critique of Liberalism", *Political Theory*, 1990, 18, p. 6 à 23. Reproduit dans une édition française : Walzer, Michael, *Démocratie et Pluralisme*, Paris : ed. Gsfat, 1998, p. 81.

29 Voici le récit de l'intronisation de Felipe Quispe comme Mallku : *Pero la gente cree, me conocen desde muy joven que estaba metido acá, porque siempre salgo ganando y lo voy a ganar, acordarás, no tengo miedo al ejército ni a los partidos, porque yo tengo un poder muy especial que me ayuda, ése es las pachas, las wacas, los antepasados que dejaron, eso me empuja, después en Achacahí, han dicho: ¡Mallku, Mallku, Mallku! (escenifica con voz in crescendo y levantado los brazos) así me han elevado. Pulso, 13-19 octubre 2000.*

30 Le consensus serait selon non de son fonctionnement même des théoriciens bo concluait récemment un duquel il demandait a prérogatives (*ceder pedas*) ce qui semble aller dans fonctionnement de ce m définissait un programme *proyecto de un gobierno* à

31 Lijphart, Arendt, *Democracy* University Press, 1977. I. N. et Pelassy, D., *La comp*

32 García Línara, Álvaro, *El*

assurent au niveau national la représentation ; de les sérier pour les traiter, ou au contraire d'éviter, parce que insolubles, leur introduction dans un agenda politique. Dans le terme de consociation, il y a en effet celui de "consensus"³⁰.

Or, le discours de certains leaders et intellectuels revendiquant la représentation des populations indigènes ne semble pas prêter à l'établissement de ce type d'accord, dans la mesure où ils témoignent d'une conception instrumentalisée de la consociation qui en détourne la signification : ce type de gouvernement est en effet souvent présenté comme un pouvoir dont le mode d'exercice est réservé exclusivement aux Indiens, déclarés par ailleurs majoritaires³¹.

Il semble par ailleurs exister une incompatibilité entre les raisons invoquées pour exiger ce nouveau mode de gouvernement et les mécanismes extrêmement complexes impliqués par cette ingénierie constitutionnelle. Ne faut-il pas incorporer en effet dans un même système un mélange de multiples mécanismes politiques (*incorporar múltiples mecanismos políticos compuestos*) comme ceux de "la démocratie représentative via les partis, ceux de la démocratie délibérative via les assemblées, ceux de la démocratie communale via l'action normative des communautés...", etc³². On appréciera d'autant plus le "etc" que ce qui est réclamé par les tenants de cette consociation bolivienne est un peu plus d'État : d'évidence, seule, en effet, l'action d'un État volontariste dont les politiques publiques concerneraient enfin les masses indigènes pourrait mettre fin à leur marginalisation et leur paupérisation. Aussi, l'ensemble des commentateurs, qu'ils soient les tenants du système unitaire ou les protagonistes de la solution consociationnelle se rejoignent-ils dans une exigence de *governabilidad*, c'est à dire de la formation de coalitions majoritaires témoignant d'un véritable pouvoir de décision. Or, ce que met en place, au mieux, le projet consociationnel, c'est une "gouvernance", c'est-à-dire un mode d'établissement de compromis entre acteurs centraux et périphériques dont la complexité ne paraît pas de nature à assurer l'ardente nécessité de la *governabilidad*. Cette formule peut convenir à la Suisse, à ses cantons et à ses entités linguistiques parce que la Suisse est

30 Le consensus serait selon le théoricien fondateur du modèle la condition *sine qua non* de son fonctionnement. Des ambiguïtés sont perceptibles dans le discours même des théoriciens boliviens du gouvernement consociatif. Álvaro García Linaera concluait récemment une interview par un avertissement solennel aux termes duquel il demandait aux élites gouvernantes de céder une part de leurs prérogatives (*ceder pedazos de sus prerogativas para compartir con otros sectores*), ce qui semble aller dans l'esprit de partage consensuel qui doit présider au bon fonctionnement de ce mode de gouvernement. Mais quelques lignes plus haut il définissait un programme politique beaucoup moins conciliant : *tenemos el proyecto de un gobierno indígena* (*Datos*, n°60, août 2004).

31 Lijphart, Arendt, *Democracy in plural societies, a comparative exploration*, Yale : University Press, 1977. Du même auteur, "La démocratie consociative", in Dogan, N. et Pelassy, D., *La comparaison internationale en sociologie*, Litec, 1980, p. 214.

32 García Linaera, Álvaro, *El Juguete Rabioso*, art. cit.

riche et que c'est au sein même d'une société civile uniforme, quelles que soient les spécificités culturelles de chacun de ces segments sociaux, que se localisent les instruments de reproduction de cette richesse. Cette situation ne correspond pas, bien sûr, à la configuration bolivienne.

Ce faisant, on en vient à la critique, déjà évoquée, du danger d'éclatement que recèle la perspective d'une application d'un mode de gouvernement reposant sur une discrimination identitaire. En fait, il faudrait parvenir à une clarification des concepts utilisés pour qualifier l'essence de cette identité : les termes de "peuple", "cultures", "ethnies", "nations", "nationalités" sont indifféremment évoqués pour concrétiser ou critiquer les progrès actuels des ingénieries institutionnelles actuellement proposés. Or, si les concepts de "cultures", "ethnies", "nationalités" peuvent s'accorder pour rendre compte d'une structure fédérale respectueuse, d'une définition plus ou moins précise d'une communauté politique consensuelle, ceux de "Peuples" et de "Nations" n'apparaissent pas conciliables avec la pérennité d'un État central. Leur revendication par les entités périphériques débouche inéluctablement sur la pleine et entière revendication d'une souveraineté qui érode à plus ou moins à long terme l'édification de l'État central. Les concepts de "Peuple" et de "Nation", de par leur trajectoire historique, ont acquis un sens qui déborde le cadre des frontières où originairement ils ont été utilisés³³ ; ajoutés indistinctement à ceux de "cultures" et autres "ethnies", ils constituent un ensemble explosif à même de désagréger la société nationale.

Plus inquiétant encore, il faut au sein de ces "structures discursives" propres à la parole indienne relever la définition d'une coexistence d'une pluralité de "civilisations". En effet, selon les analyses qui revendiquent la légitimité d'un pouvoir indien, les masses seraient restées étrangères au développement insulaire d'un capitalisme et d'une économie de marché réservés à la minorité urbaine *hispanohablante* de sorte que, selon ces analyses, l'inexistence d'un vécu uniforme propre à une société industrielle (une "civilisation") au-delà des frontières de chacune des communautés est de nature à radicaliser les conflits d'origine culturelle jusqu'à leur conférer une dimension abyssale. En effet, rien de commun ne permet entre les membres de chacune de ces communautés de fonder une sociabilité, si ce n'est que le privilège de quelques uns (les biens matériels distribués par cette société industrielle) doit devenir le lot de tous. La vision Hobbesienne du devenir de la communauté internationale que Samuel Huntington attribue à son fameux et (très) discuté *clash of civilisations* se trouve paradoxalement corroborée par la teneur des "structures discursives" de cette parole indienne.

On pourrait ajouter aux quatre réserves suscitées par l'hypothèse consociationnelle, celle du défaut d'accord entre les élites gouvernantes,

³³ Les discussions véhémentes qui ont tout au long de l'histoire espagnole opposé des constituants quant à l'emploi du terme de "nation" pour qualifier ce qu'aujourd'hui on appelle les "autonomies" apparaissent à cet égard significatives. Solozabal, Juan José, *op.cit.*, pp. 75-86. Du même auteur, *Nación y constitución, soberanía y autonomía en la forma política española*, Madrid, 2004.

³⁴ Lazarte Rojas, Jorg internet (lacoste@ui

celle de la comple
découpage territ
linguistique, cell
antagonistes, une
où elle mettrait en
tout à fait relatif
gouvernement. E
constituante, consi
est liée, pour l'ess
semble plus parti
dit, il faut égalem
multi-nationalisme
l'ensemble des
revendications ai
techniques d'occu
rituelles que répi
revendications d'ur

Par ailleurs,
s'apprécie pas exc
l'audience actuelle
doit être évaluée e
actuellement gouve
Equateur ou au Pé
représentation part
la politisation crois
qui ont précédé et
juillet 2004 illustr
responsables de la
de 60% (40% d'abs
"récupération étatic
d'un texte et d'un
direct d'une major
bolivien de se doter
semble bien que la
(ambigu) de *recuper*
le leader du MAS,
présidentielle du t
manifeste son oppo
ailleurs, le MNR et
facilité l'accès de Ca
permettant de priv
nationalisation des
manifestants s'ajout
ces deux éléments,

ville uniforme, quelles que
ces segments sociaux, que
de cette richesse. Cette
figuration bolivienne.

déjà évoquée, du danger
application d'un mode de
on identitaire. En fait, il
pts utilisés pour qualifier
ple", "cultures", "ethnies",
oqués pour concrétiser ou
stitutionnelles actuellement
"ethnies", "nationalités"
l'une structure fédérale
écise d'une communauté
"Nations" n'apparaissent
entral. Leur revendication
ablement sur la pleine et
de à plus ou moins à long
cepts de "Peuple" et de
acquis un sens qui débordent
nt été utilisés³³; ajoutés
ethnies", ils constituent un
té nationale.

sein de ces "structures
lever la définition d'une
n effet, selon les analyses
dien, les masses seraient
d'un capitalisme et d'une
baine *hispanohablante* de
n vécu uniforme propre à
u-delà des frontières de
aliser les conflits d'origine
abyssale. En effet, rien de
une de ces communautés
ilège de quelques uns (les
strielle) doit devenir le lot
nir de la communauté
e à son fameux et (très)
alement corroborée par la
le indienne.

suscitées par l'hypothèse
e les élites gouvernantes,

l'histoire espagnole opposé des
our qualifier ce qu'aujourd'hui
gard significatives. Solozabal,
nación y constitución, soberanía y
D).

celle de la complexité accrue des appareils d'état, celle des difficultés d'un découpage territorial de régions autonomes à partir d'un critère linguistique, celle enfin de l'éclatement de la société en entités antagonistes, une objection qui pourrait être déterminante dans la mesure où elle mettrait en doute la pertinence même de notre chronique : le crédit tout à fait relatif dont joueraient les partisans de ce nouveau modèle de gouvernement. En effet, il faudrait, du moment où s'ouvre l'année constituante, considérer que l'importance de la thématique consociationnelle est liée, pour l'essentiel, au poids politique du MIP de Felipe Quispe qui semble plus particulièrement en revendiquer l'institutionnalisation. Cela dit, il faut également constater que le multi-culturalisme, ou encore, "le multi-nationalisme", ou encore "le pluri-ethnique" acquièrent dans l'ensemble des pays andins une diffusion croissante; que ces revendications ainsi "labellisées" s'alimentent de manifestations et techniques d'occupation de l'espace public (blocage de routes) aussi rituelles que répétitives qui confèrent une densité cumulative aux revendications d'un pouvoir identitaire.

Par ailleurs, la plausibilité de ce mode de gouvernement ne s'apprécie pas exclusivement en fonction de ces seuls mérites ou de l'audience actuelle des mouvements qui s'en font les porte-paroles; elle doit être évaluée en fonction des performances de la structure étatique actuellement gouvernante. Or, à ce propos, en Bolivie, comme d'ailleurs en Equateur ou au Pérou, la classe politique secrétée par les mécanismes de représentation partisane n'apparaît pas à même de relever le défi posé par la politisation croissante de la question indienne. Les épisodes conflictuels qui ont précédé et qui menacent de suivre le vote du referendum du 18 juillet 2004 illustrent les impasses dans lesquelles se fourvoient les responsables de la gestion de l'État. Voté par le peuple avec une majorité de 60% (40% d'abstention cependant), ce texte édictait le principe de la "récupération étatique" de la propriété des hydrocarbures. Il s'agit donc d'un texte et d'un vote importants dans la mesure où apparaît l'appui direct d'une majorité d'électeurs à une décision permettant à l'État bolivien de se doter de ressources nouvelles et combien précieuses. Or, il semble bien que la procédure législative qui devait concrétiser le principe (ambigu) de *recuperación estatal*³⁴ soit fortement compromise: d'une part le leader du MAS, Evo Morales retirant son adhésion à l'interprétation présidentielle du terme de *recuperación* projette une fois encore de manifester son opposition par des marches contre le gouvernement; par ailleurs, le MNR et le MIR, les deux partis qui jusqu'à l'heure avaient facilité l'accès de Carlos Mesa à la présidence, concertent une alliance leur permettant de privilégier leur propre interprétation du processus de nationalisation des hydrocarbures. Au blocus de la rue par les manifestants s'ajouterait donc un veto parlementaire. La juxtaposition de ces deux éléments, de manière éclatante, témoignerait de l'incapacité de

³⁴ Lazarte Rojas, Jorge. "Referendo y conflicto de interpretaciones", article diffusé sur internet (lacoste@univ_tese2.fr)

l'État tant à assurer l'ordre public qu'à trouver une coalition majoritaire lui permettant d'extraire les ressources que généreusement le sol bolivien met à sa disposition. Cette incapacité à assurer sa mission sécuritaire ainsi que celle à allouer des ressources (puisque'il ne peut les extraire...) pourraient d'un simple point de vue fonctionnel constituer les critères d'un processus d'effondrement de l'État bolivien³⁵.

Conclusions

Dans ces conditions, un renouvellement des élites gouvernantes par l'irruption au sein du système politique de représentants d'une identité indienne, sans être sur le plan de la théorie démocratique nécessairement légitime, et sur un plan pratique simplement opportune apparaît cependant comme une hypothèse suffisamment fondée pour être débattue. Est-ce une solution souhaitable ? Du constat de la présence d'une hypothèse (la consociation) peut-on déduire celle d'une hypothèque qui pèserait sur le devenir du système politique bolivien, une fois ce mode de gouvernement adopté ? L'infléchissement de l'analyse de ce qui est vers l'appréciation de ce qui doit être est un privilège qui appartient exclusivement à ceux qui, engagés dans l'action politique, sont reconnus compétents pour formuler les choix.

Hubert GOURDON

Professeur Émérite de Science Politique de l'Université de Versailles -
Saint Quentin
hgourdon@club-internet.fr

³⁵ Clément, Cathy, "Un modèle commun d'effondrement de l'État. Une AQQC (Analyse Qual-Quantitative Comparée) du Liban, de la Somalie et de l'ex-Yougoslavie", *Revue internationale de politique comparée*, Volume 11, 2004, p. 37.

1 Mansilla
colectiva
2 Anderso
Konzept
3 Ibid, p. 1
4 Ibid, pp.

Bc

BOLIVIA E
el país
la politización
ciudadanía y
tratar de acer
en base al c
define nació
limitada y se
una idea de
una parte de
importante e
de la nación
derecho cor

I. La Nació

La ap
muy difícil
como reunió
este caso, e
para asumi
fundar una